

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 3 avril 2026

Délibération N° 03/04/2026 2-2

**REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025
ET SA PREVISION D'AFFECTATION**

L'an deux mille vingt-six, le 3 avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 20 mars 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Nicolas KUSMIEREK, Nathalie CARTIGNY, Philippe MERCIER, Thomas JACQUEMONT, Angélique DELMEIREN-AZZAZ, Bénédicte BOURDON, Christophe COUPARD, Sandrine NOWAK, Jean-Christophe CAMBIER, Lise-Marie MARTEL, Hélène DUBOIS, Cécile CARLIER, Alain STEUX, Patricia JOVENIN, Aurélie LITTAYE, David MALFAIT, Cédric PRUVOST, Stéphanie BROCHART, Amélie-Dorothee CIAN, Laura OLENDER, Maxime BONNIERE, Guillaume MAUDUIT, Fontana PAOLO, Natacha DEQUEANT

Étaient absents excusés :

Mme Béatrice WOZNIAK qui a donné procuration à M. Thomas Jacquemont
M. Baptiste DESCLOQUEMANT qui a donné procuration à M. Cédric Pruvost

Était absent :

M. Philippe Mercier est élu Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

Considérant que l'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités territoriales autorise la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2025 ,

Après s'être fait présenter l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2025 , les balances et tableau des résultats de l'exécution visés par le comptable ainsi que la fiche de calcul du résultat prévisionnel qui s'établit comme suit:

	Résultat à la Clôture de l'exercice 2024	Part affectée à l'investissement 2025	Résultat de L'exercice 2025	Résultat de Clôture 2025	Restes à réaliser	Résultat prévisionnel à prendre en considération pour la reprise anticipée
Budget Principal						
Investissement	450 366,67 €	0,00 €	-489 840,72 €	-39 474,05 €	-277 722,72 €	-317 196,77 €
Fonctionnement	2 198 437,46 €	442 981,41 €	634 093,10 €	2 389 549,15 €		2 389 549,15 €
TOTAL :	2 648 804,13 €	442 981,41 €	144 252,38 €	2 350 075,10 €	-277 722,72 €	2 072 352,38 €
TOTAL GENERAL	2 648 804,13 €	442 981,41 €	144 252,38 €	2 350 075,10 €	-277 722,72 €	2 072 352,38 €

Considérant que l'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement y compris les restes à réaliser et que le solde disponible peut être inscrit, soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Considérant que cette reprise doit s'effectuer en totalité et en une seule fois

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, la reprise anticipée du résultat prévisionnel de fonctionnement selon la prévision d'affectation suivante reprise au budget primitif 2025 :

BUDGET PRINCIPAL

- Somme destinée à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (Compte 1068 R) : 317 196,77 €
- Somme affectée en section de fonctionnement (002 R) : 2 072 352,38 €
- Somme affectée en section d'investissement (001 D) : 39 474,05 €

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
 Reçu en préfecture le 08/04/2026
 Publié le 8 10 2026 S'LO
 ID : 062-216207530-20260403-D_2026_0403_06-DE

Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le 8/04/2026 S'LO

ID : 062-216207530-20260403-D_2026_0403_06-DE

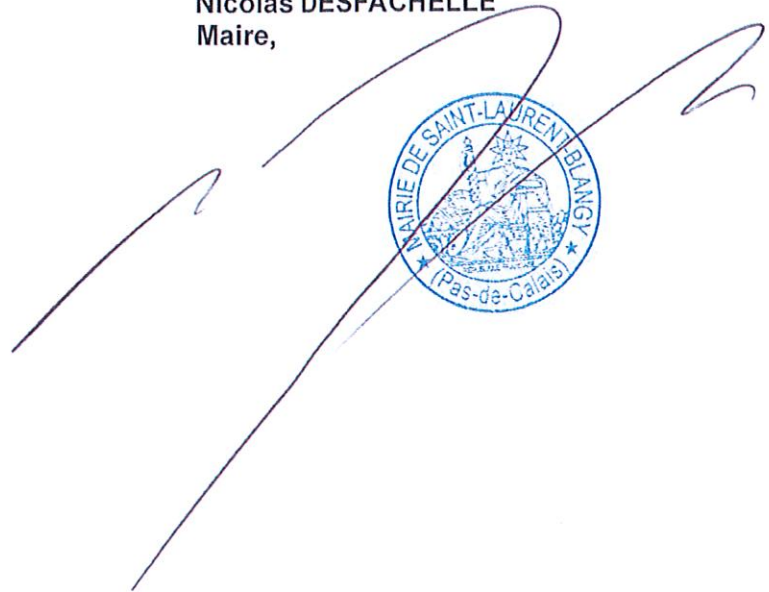
« La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa publication.

Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux »

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Nicolas DESFACHELLE

Maire,



A large, stylized handwritten signature in black ink, written over a circular blue official stamp.

